CHARTE DE LA CONFÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS-CHERCHEURS

1 Les principes fondateurs de la Confédération

La Confédération des Étudiants-Chercheurs est une structure permanente et pérenne dans un monde associatif instable.

La Confédération est indépendante, autonome et interdisciplinaire.

Elle est un vecteur d'informations et d'idées, issues notamment des associations.

Elle contribue au développement des associations d'étudiants-chercheurs à travers la France.

La Confédération se veut être une voix forte, cohérente et représentative des étudiants en cours de formation doctorale et des personnes qui ont suivi une formation doctorale (avec succès ou non) et qui sont dans une situation professionnelle précaire (chômeurs, ATER, post-docs, ...). À ce titre, la Confédération est une force de proposition sur des thèmes tels que les études doctorales, le troisième cycle, l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Pour faire entendre cette voix et ces propositions, la Confédération sera notamment amenée à :

- labelliser les listes présentées par les associations membres lors des élections aux Conseils Scientifiques des Établissements;
- présenter une liste lors des élections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Confédération étudie les débouchés professionnels des doctorants et les flux d'entrée en formation doctorale, diffuse les résultats de ces études et contribue au développement de ces débouchés professionnels tant publics que privés.

2 Les objectifs à court et moyen termes

La Confédération souhaite et fera tout pour participer aux États Généraux et pour être auditionnée par la commission Fauroux. La Confédération souhaite y faire des propositions sur :

- l'instauration d'un contrat de thèse (réforme des études doctorales) et d'une charte à caractère plus général sur le statut des non-permanents;
- la sécurité sociale des doctorants;
- un statut social de l'étudiant-chercheur, qui contribue notamment à la mise en adéquation de la durée du financement à la durée de la thèse.

La Confédération contribue à la valorisation du doctorat. Elle propose à cet effet des mesures législatives, réglementaires et budgétaires pour permettre, en particulier sa reconnaissance par les conventions collectives et sa promotion auprès des entreprises.

La Confédération œuvre pour le développement de la citoyenneté étudiante, notamment par la reconnaissance de la place de l'étudiant-chercheur dans l'Enseignement Supérieur et la participation des étudiants-chercheurs à la vie des laboratoires et centres de recherche.